

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82/1034 /MTPS.DGTFP.DFP/

Portant versement, reclassement et  
nomination de Monsieur LOMBO Pierre,  
Instituteur Adjoint de 9° échelon:

-----oO-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

( I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'ar-  
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant  
statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des ca-  
dres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la pri-  
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-  
sements ;  
(/u le décret n° 73/143 du 24.4.1973 fixant les modalités de  
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République  
Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644  
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u l'arrêté n° 1306/MTJ.SGFPT.DFP du 17.2.1978 autorisent  
Monsieur LOMBO Pierre, Instituteur Adjoint à suivre un stage de forma-  
tion à Bruxelles (Belgique) (régularisation) ;  
(/u l'arrêté n° 2663/MEN-DPAA-SP.PI du 25.5.1981 portant pro-  
motion à trois (3) ans des Instituteurs Adjoints et Institutrices Ad-  
jointes des cadres de la catégorie CI de l'Enseignement au titre de l'an-  
née 1978 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 et 73/143 des 29.12.62 et 24.4.73 susvisés, Monsieur LOMBO Pierre, Instituteur-Ajoint de 9e échelon, indice 790, des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire de la Licence Spéciale et de la Maîtrise en promotion du développement Spécialisation : Gestion Financière Publique, délivrés par l'Université d'Etat d'Antwerpen (Anvers), est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers (SAF), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur de 1er échelon, indice 790 ACC : 1 mois, 3 jours.

ARTICLE 2.- Monsieur LOMBO est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la sùde que de l'ancienneté pour compter du 31 Janvier 1980, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNIZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC ..... 1  
DGTFP/DFP ..... 3  
DFP/BST ..... 1  
D.B. .... 2  
D.C.F. .... 2  
D.P.A.A. .... 1  
M.F. .... 1  
M.T.P.S. .... 1  
DOSSIER ..... 3  
INTERESSE ..... 1  
SGOM/BC ..... 1